**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 37 (1908)

Heft: 3

**Artikel:** Première réponse à propos de grammaire

**Autor:** Currat, H.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1039540

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aziz et gouverneur de Marakesch, fut proclamé sultan par les tribus du sud; il prêcha la guerre sainte contre les étrangers et contre son frère, qu'il accusait de complaisance envers les Européens et de violer ainsi les lois du Coran. Réunissant une armée de 10 000 hommes, il vint assiéger Mogador le 24 octobre, mais fut repoussé par la canonnade des croiseurs français.

De son côté, Abd-el-Aziz, soutenu par les Alliés, se décida à faire le pèlerinage traditionnel de Rabat, ville sainte; puis ses troupes, débarquant à Mazagan, y refoulèrent celles de son compétiteur, qui à son tour fut vainqueur près de Marakesch.

D'autre part, à Oudjda, le corps français d'occupation fut attaqué le 24 novembre par des milliers de montagnards Beni-Snassen, partisans du Roghi ou de Bou-Amama (l'homme à la chèvre). Ceux-ci ayant même violé le territoire algérien, furent refoulés, et au moment où nous écrivons (23 décembre), c'est en perspective une campagne importante qui s'ouvre pour l'action militaire des Français au Maroc.

Au Sahara. — Le capitaine français Arnaux, parti du sud oranais à la tête d'une compagnie de méharistes (cavaliers à chameaux), de spahis et de goumiers arabes, a traversé tout le Sahara occidental, de même que le Soudan. Il est parvenu à Kotonou, au Dahomey, en 27 jours, ayant parcouru paisiblement 4200 km., dont 1200 en territoire inconnu.

Une autre traversée, bien transafricaine de l'est à l'ouest, croisant la précédente, est celle de l'Anglais Henry Laudon. De Djibouti, il part presque seul pour Addis-Abeba, où il voit Ménélik; ensuite il descend la vallée du Sobat, traverse le Nil, le bassin du Bahr-el-Ghazal, celui du Chari et le lac Tchad, d'où il se rend au Tibesti; revenu en Nigéria, il remonte en canot le Niger jusqu'à Tombouctou, gagne le Sénégal et prend à Saint-Louis le chemin de fer de Dakar, port touchant au cap Vert. C'est un trajet dépassant 8000 km., le plus long apparemment qui se soit accompli en Afrique dans une même direction.

(A suivre.)

FR. ALEXIS, M.-G.

## Première réponse à propos de grammaire

Un correspondant du *Bulletin*, qui signe A. B., a soulevé dans le N° 19 de notre Revue (1907) un lièvre magnifique. Je m'attendais à voir quelque adroit chasseur mettre en joue l'imprudent coureur et lui envoyer un plomb meurtrier. Com-

ment se fait-il que l'on ait dédaigné un gibier si appétissant et renoncé à poursuivre une proie aussi facile?

L'article en question demande cependant une réponse, sans quoi M. A. B. ne serait pas content. Il est vrai qu'il a déjà eu l'intime satisfaction de voir l'un ou l'autre collaborateurs du Bulletin approuver sa démarche et reconnaître le bien-fondé de ses critiques et de ses observations. Je reconnais également que l'initiative de M. B. a été pour un certain nombre d'instituteurs un soulagement; car l'auteur de l'article s'est fait l'écho des doléances de tous ceux qui n'ont pas su ou qui n'ont pas voulu admettre que l'on puisse obtenir d'excellents résultats en enseignant la grammaire au moyen du livre de lecture. En d'autres termes, M. B. a attaché un grelot; espérons que ce ne sera pas un brûlot et que l'importante question si controversée donnera lieu à une discussion profitable.

Je ne me fais pas illusion: nombreux sont les adversaires de l'enseignement de la langue française par le livre de lecture. Nous en trouvons non seulement dans le corps enseignant primaire, mais dans tous les milieux qui s'intéressent de près ou de loin aux questions scolaires. Nos écoles secondaires et supérieures sont-elles convaincues elles-mêmes de l'excellence de la méthode? Certains esprits n'attribuent-ils pas, injustement, la baisse de l'orthographe au fait que l'on a supprimé le manuel de grammaire et que l'on a voulu, inconcevable aberration, enseigner cette branche au moyen du livre unique! On a supprimé la grammaire, dites-vous; mais non, la grammaire est encore employée à l'heure qu'il est dans un grand nombre d'école du canton. Sachons donc, une bonne fois, avant de formuler à ce sujet un jugement aussi catégorique, distinguer entre les élèves qui ont été formés selon l'ancienne méthode et ceux qui ont étudié l'orthographe d'après la méthode du livre de lecture. Ces derniers sont le petit nombre et j'estime que l'on n'a pas le droit d'affirmer que l'orthographe soit en souffrance parce qu'on ne l'enseigne plus au moyen d'un manuel de grammaire. J'affirme, au contraire, que les élèves qui ont été formés par la méthode du livre unique, soutiennent avantageusement le parallèle avec ceux qui ont employé régulièrement une grammaire quelconque.

On a supprimé la grammaire, dites-vous, et on a voulu la remplacer par une méthode nouvelle et des procédés impossibles : il ne faut pas s'étonner si l'orthographe est en baisse. Mais, M. B., allons, la main sur la conscience, dites-nous donc dans combien d'arrondissements on a sérieusement étudié l'orthographe ou la grammaire uniquement par les livres de lecture? Je vous déclare que j'en connais deux, ni plus, ni

moins. Depuis quelques années, un autre district est entré dans la voie; il a abandonné la grammaire pour suivre la méthode nouvelle. Attendons les résultats.

Il est permis de supposer que les adversaires de cette méthode ne l'ont pas étudiée assez sérieusement et qu'ils se sont

découragés trop tôt.

En présence des difficultés, n'a-t-on pas jeté le manche après la cognée? Il faut bien le croire, car il serait peu charitable de supposer que les adversaires de la méthode de concentration agissent de parti pris ou qu'ils redoutent la besogne que réclame la préparation des lecons.

Vous avez fort bien fait, M. B., de soulever cette grave question; en agissant ainsi, vous avez provoqué la discussion et vous avez rendu un signalé service au corps enseignant. Examinons vos raisons, si vous le voulez bien, dans l'ordre

où vous les avez disposées vous-même.

Permettez-moi d'abord de trouver quelque peu déplacée votre appréciation sur la manière dont on a donné congé à la grammaire. Je crois me rappeler que la question a été suffisamment étudiée, d'abord en réunion générale de la Société d'éducation, puis dans les conférences de district et dans les conférences régionales, pour mettre le corps enseignant en état de commencer l'enseignement de la langue par le livre de lecture.

Que de travaux et de rapports ont été élaborés dans la suite! On n'a donc pas « brutalement signifié à la grammaire son congé et d'une façon on ne peut plus péremptoire ».

Et que dire de cette assertion, M. B.? « Tout maître soupconné dès lors de conserver secrètement des relations avec elle (la grammaire) a été et est encore, en certains endroits, traité de rétrograde, de routinier, d'ennemi du progrès. » Avouez au moins que les maîtres progressistes, si l'on en juge par le nombre de ceux qui ont embrassé la nouvelle méthode, seraient peu nombreux en pays de Fribourg.

Vous dites franchement (ceci est bien de votre part) « qu'à dater du moment de la suppression de la grammaire, nos écoles n'ont nullement progressé pour l'orthographe et la rédaction française. » Je me vois obligé, M. B., de vous contester le droit de dire « nos écoles n'ont pas progressé », quand la grammaire règne encore en maîtresse absolue dans la plupart de vos classes. Laissez-moi vous demander si vous avez examiné des écoles où l'enseignement de la grammaire se donne régulièrement au moyen du livre de lecture, à partir du cours inférieur. Si non, comment pouvez-vous avancer semblable affirmation?

« La méthode du livre unique, quoi qu'on en dise, n'a pas du tout fait florès. » Voilà, certes, une nouvelle assertion bien hasardée. Laissez-moi vous dire, M. B., que là où cette méthode a été consciencieusement et sérieusement appliquée, sans avoir fait absolument florès, elle a donné de très bons résultats. Je vous cite à l'appui de mon affirmation les deux districts où la méthode a été appliquée dès le début et avec l'esprit de suite et de persévérance qui convient à tout enseignement. Ces deux districts sont précisément la Gruyère et la Veveyse, qui n'ont cessé de progresser depuis le jour où le manuel de grammaire a été proscrit des écoles.

« En France, dites-vous, l'on a eu garde de supprimer la grammaire; aussi, les élèves qui nous arrivent de ce pays sontils incomparablement plus forts pour la langue française que les élèves fribourgeois. » Pourquoi l'emportent-ils sur nos élèves? Evidemment, ce ne doit pas être à cause de l'usage que l'on fait en France d'une grammaire quelconque, puisque les petits Français retrouvent chez nous les mêmes manuels que dans leur pays. Reportez-vous, M. B., aux beaux temps où l'on enseignait le français avec la grammaire Larousse et où l'on consacrait à la grammaire seule un temps considérable. Dites-le moi franchement, l'ensemble des élèves de ce temps-là étaient-ils aussi forts que les Français? Etaient-ils plus forts que nos élèves ne le sont actuellement? Si oui, je consens à reprendre la grammaire et vous donne raison sur toute la ligne.

Vous reconnaissez, M. B., que la méthode du livre unique présente certains avantages, mais vous croyez que pour l'enseignement de l'orthographe, la grammaire doit être l'indispensable complément du livre de lecture. A mon tour, je reconnais qu'il est certaines règles de grammaire, non des moins importantes, que l'on a de la peine à enseigner au moyen du seul livre de lecture. Je veux dire que, pour l'application de ces règles, vous aurez beaucoup de peine à trouver dans le livre de lecture la matière des exercices d'application. Il faudrait, pour recueillir des exemples en quantité suffisante, feuilleter longtemps le manuel de lecture; les élèves se décourageraient et beaucoup de temps serait perdu. C'est, à mon avis, la seule objection sérieuse que l'on puisse faire valoir contre l'emploi du livre de lecture. Mais, M. B., est-ce là un motif suffisant pour condamner la méthode? Ne vous a-t-on jamais fait comprendre que dans ces cas, vous pouviez faire appel à l'imagination de vos élèves, que vous deviez provoquer, favoriser les exercices d'invention? D'autre part, il est certain que MM. les Inspecteurs ne vous donneront

pas une mauvaise note si, par ci, par là, vous puisez vousmême dans Larousse ou dans Claude Augé quelques exemples indispensables, que vous aurez vainement cherché dans votre manuel de lecture.

Les exercices d'invention, M. B., voilà un moyen qui vaudra mieux que les exercices tout préparés, que vous trouvez dans vos manuels de grammaire et dans lesquels l'élève n'a qu'à ajouter un s, nt, x., etc., à la fin des mots. Et ne croyez pas que les élèves soient incapables de forger eux-mêmes des exemples sous forme de propositions et de phrases, en application d'une règle étudiée. Ils le font avec beaucoup plus de facilité qu'on ne se l'imagine; ils se livrent à ce travail très profitable avec un entrain qui fait plaisir à voir; ils utilisent, dans ce but, toutes les connaissances acquises et trouvent parfois des expressions vraiment heureuses. Il suffit que le maître spécifie et détermine clairement ce qu'il veut obtenir, ce qu'il entend faire entrer dans chaque proposition, dans chaque phrase, avec la forme à leur donner.

L'enseignement de la règle du participe passé ne présente, à mon avis, aucune difficulté. Il suffit, en effet, de faire subir à un texte quelconque du livre de lecture, de préférence à ceux qui se prêtent le mieux à cette modification, une simple permutation à l'un des temps composés de la conjugaison et vous obtenez de la sorte des participes passés en quantité suffisante.

Je suis complètement d'accord avec M. B., lorsqu'il écrit : « Il va sans dire qu'il ne faudrait pas revenir à l'emploi de la grammaire tel qu'on l'envisageait autrefois, où elle était un oreiller de paresse pour les maîtres et le livre ennuyeux par excellence pour les élèves. » Je ne crois cependant pas, comme M. B., que les maîtres, une fois en possession d'une grammaire, l'emploient autrement que par le passé. Je crains, au contraire, que le manuel soit encore de nos jours l'oreiller de paresse des instituteurs qui critiquent la nouvelle méthode, parce qu'ils n'ont pas le courage de l'étudier pour l'appliquer avec quelque chance de succès.

Y a-t-il, en fin de compte, quelque chose à faire pour éclairer le corps enseignant fribourgeois, pour lui fournir les moyens d'enseigner la grammaire avec plus de succès, pour faciliter sa tâche, pour enlever, en un mot, à chacun de ses membres la tentation et le désir de voir un manuel de grammaire autorisé de nouveau dans nos écoles? Certainement. Si les maîtres ne sont pas suffisamment préparés à donner cet enseignement, s'ils y rencontrent des difficultés qu'ils estiment insurmontables, si beaucoup se découragent parce qu'ils

n'obtiennent pas dès le début les résultats qu'on leur a fait espérer, il n'y a à cela rien d'étonnant. Mais, il me semble qu'avant de souhaiter et de réclamer purement et simplement le retour à l'ancien état de choses, il y a quelque chose à faire encore qui n'a pas été réalisé jusqu'ici. Espérons donc qu'il se trouvera quelqu'un, parmi les praticiens de l'enseignement primaire, pour apporter un peu de lumière dans cette question importante et pour mettre tous les instituteurs à même d'enseigner avec fruit la langue française, sans le concours du manuel de grammaire. Il faut en finir une bonne fois avec cette hésitation malsaine, pernicieuse et préjudiciable au premier chef. Il faut savoir, en définitive, si le pédagogue distingué qu'était M. le professeur Horner, de regrettée mémoire, s'est trompé en préconisant son système d'enseignement de la grammaire et si les inspecteurs et les instituteurs qui l'ont suivi dans cette voie ont fait fausse route. Il faut mettre fin à cette fâcheuse incertitude dans laquelle se trouve actuellement le corps enseignant.

En attendant, voici quelques principes que l'on peut poser sans crainte et qui pourraient servir de base à cet enseignement:

- 1. Enseigner les éléments de l'orthographe usuelle et de la grammaire dès la première année d'école.
- 2. Etablir un programme officiel détaillé des matières à enseigner dans chaque cours.
- 3. Ne pas s'imaginer trop facilement que l'on ne peut pas enseigner beaucoup de grammaire dans les cours inférieurs : ce serait une grande erreur.
- 4. Le cours moyen peut et doit étudier tout ce qui concerne les dix parties du discours.
- 5. Au cours supérieur, on devrait procéder à une revue des matières étudiées au cours moyen. On y ajouterait les règles les plus indispensables de la syntaxe.
- 6. Le verbe, à toutes ses formes, sera étudié dès le début en commençant par les auxiliaires *avoir* et *ètre*, et le maître y consacrera des soins particuliers durant toute la scolarité.
- 7. Chaque exercice se fera par propositions et phrases complètes. La proposition forme la base de l'enseignement.
- 8. A chaque règle étudiée doivent correspondre un ou plusieurs exercices d'application, selon la nature et la difficulté de la règle.
  - 9. Le maître compose lui même ses dictées d'application.
- 10. On devrait mettre à la disposition des instituteurs un tableau contenant la suite naturelle et logique des matières à parcourir, ainsi que la nature des exercices découlant de chaque

règle étudiée (au moins un exemple pour chaque cas). Le corps enseignant serait ainsi outillé pour enseigner avec aisance et profit cette branche qui a déjà provoqué tant de discussions.

Partisan convaincu de l'enseignement de la grammaire par la méthode du livre de lecture pour en avoir vu les résultats incontestablement supérieurs, je me déclare prêt à continuer la discussion courtoise de cette importante question.

H. Currat, inspecteur.

# Une étude historique sur la littérature fribourgeoise <sup>1</sup>

-----

En lisant le titre de cet ouvrage, aux séduisantes apparences, on est tenté de croire que l'auteur a eu l'intention d'écrire une histoire au vrai sens du mot, de la littérature fribourgeoise, si toutefois l'on peut affirmer l'existence d'une semblable littérature. La prétention de M. Brulhart a été moins élevée. Il déclare catégoriquement qu'il « n'a pas du tout voulu faire une œuvre de critique ». Il s'est seulement proposé » de faire connaître nos écrivains fribourgeois et leurs œuvres si modestes qu'elles soient » <sup>2</sup>.

Cette affirmation laisse entendre que M. Brulhart a donné une nomenclature aussi complète que possible des illustrations littéraires, dont s'honore l'histoire de notre canton. Il n'en est rien encore. La galerie est très incomplète; elle ne contient pas tous les bustes qu'on aimerait à y voir. Citons un seul exemple. Pour le XVIme siècle, M. Brulhart parle de seize auteurs. Or, dans les Archives et Mémoires de la Société d'histoire (année 1856), on trouve un intéressant coup d'œil sur le mouvement intellectuel de Fribourg pendant la même période et l'auteur de l'article, M. Alexandre Daguet, cite une quarantaine de noms de chroniqueurs et de traducteurs, d'orateurs et de controversistes, d'hellénistes et de poètes, dont les œuvres méritent une mention. Au Panthéon que M. Brulhart a eu l'intention d'élever en l'honneur

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Étude historique sur la littérature fribourgeoise depuis le moyen âge à la fin du XIX<sup>me</sup> siècle, par F. Brülhart, membre de la Société cantonale fribourgeoise d'histoire, un volume in-12 de 332 pages, Fribourg, imprimerie de Saint-Paul, 1907.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Préface, p. 1X.